



Plan de protection saison 2020/2021

Conditions cadres

Le 6 juin 2020, les entraînements ont été à nouveau autorisés pour tous les sports, sous réserve des concepts de protection propres à chaque club sportif. De nouvelles modifications sont entrées en vigueur.

Ce plan de protection reste valable. Celui du club s'inspire donc de ces directives ainsi que du « Protocole pour le retour à la compétition » publié par Swissbasketball.

Règles et conditions générales de pratique aux entraînements

Symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladies ne sont pas autorisées à participer à l'entraînement et aux matchs. Elles doivent suivre scrupuleusement les mesures édictées par l'OFSP.

En cas de diagnostic positif

La personne testée positive s'annonce immédiatement auprès de son entraîneur et du responsable coronavirus du club qui annonce le cas à Swiss Basketball.

La personne testée positive doit rester isolée durant 10 jours.

Les membres de l'équipe de la personne infectée et les derniers adversaires, jusqu'à 48 heures avant la révélation du cas, doivent être isolés pendant 10 jours également. Ces personnes n'ont pas besoin d'être testées en cas d'absence de symptômes avant le retour à l'entraînement. Les matchs de l'équipe concernée seront reportés à une date ultérieure, au minimum 10 jours après le résultat du test positif.

Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test. Ainsi, l'équipe adverse rencontrée dans les 48 dernières heures est susceptible d'être placée en quarantaine, arbitres compris.



Distanciation physique

En dehors des exercices qui exigent un contact physique et lors des phases de jeu, les pratiquants doivent systématiquement respecter la règle de distanciation de 1.5 mètres.

Les encadrants doivent à tout moment respecter la règle 1.5 mètres.

Hygiène des mains

Tous les joueurs ainsi que les encadrants doivent se laver les mains avant et après les entraînements. Il est de la responsabilité des encadrants de faire respecter les règles d'hygiène. Des solutions hydro alcooliques sont mises à dispositions dans l'armoire commune du club.

Nettoyage du matériel

Les ballons doivent être nettoyés avant et après chaque entraînement.

Les chasubles doivent être nettoyés avant et après chaque entraînement. Les entraîneurs peuvent donner un chasuble à leurs joueurs afin d'éviter tout échange de chasuble. Les joueurs ont ensuite la responsabilité de nettoyer leur propre chasuble.

Port du masque

Il est conseillé que les entraîneurs portent un masque au cours de l'entraînement.

Accès aux vestiaires et douches

Les vestiaires et les douches restent disponibles, mais il est fortement encouragé que les joueurs les utilisent le moins possible. Idéalement, tous les joueurs devraient arriver déjà changés à l'entraînement et rentrent se doucher chez eux. Si cela n'est pas possible, les joueurs doivent impérativement respecter la distanciation sociale au sein des vestiaires. Seuls les joueurs et le staff du club sont autorisés à utiliser les vestiaires.

Accès aux salles

Dans les salles de Grand-Champ, les joueurs doivent accéder aux salles par les portes extérieures afin d'éviter les traversées des vestiaires.

Matériel personnel

Les joueurs ne doivent en aucun cas partager leur matériel avec ses coéquipiers. Ils doivent notamment s'assurer de prendre leur propre gourde afin d'éviter des allers retours dans les vestiaires et toilettes.



Organisation des matchs

Les encadrants doivent s'assurer que leurs équipes, ainsi que l'équipe adverse, respectent scrupuleusement les règles précitées. Ils sont chargés de communiquer tout éventuel conflit en lien avec le respect des directives sanitaires à l'arbitre du match.

Les joueurs sont dispensés du port du masque que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent porter le masque dès leur arrivée à la salle, au vestiaire et lors du déplacement entre les vestiaires et le terrain.

Le public est autorisé à assister aux matchs dans les gradins. Une distance de 1.5mètres doit être conservée entre les spectateurs. Le port du masque, en tout temps, est obligatoire dans l'enceinte sportive pour toutes les personnes de plus de 12 ans.

A Grand-Champ, des autocollants sont en place afin de marquer les distances sociales à respecter dans les gradins.

Responsable du plan de protection

Chaque organisation sportive qui prévoit de reprendre les entraînements et les matchs doit nommer un responsable du plan COVID-19. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Au BBC Gland il s'agit de Basile Kaiser. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement par mail (president@bbcglan.ch) ou par téléphone au 076 616 12 57.